

Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale ;

VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959 ;

VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voie communales ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur ALICOT Sylvain, Responsable du JUDO ASTERIEN, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public avec l'installation de plusieurs chapiteaux à l'occasion du GALA D'HIVER, le DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023 de 08h00 à 20h00, au COMPLEXE DU GYMNASE DU ROC ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur ALICOT Sylvain, Responsable du JUDO ASTERIEN, est autorisé à occuper le domaine public à l'occasion du GALA D'HIVER, le DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023 de 08h00 à 20h00, au COMPLEXE DU GYMNASE DU ROC.

**Article 2** : A cette occasion, il sera installé plusieurs chapiteaux sur le site, à partir du JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 au LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 (inclus).

**Article 3** : Tout accident qui pourrait survenir lors de cette manifestation incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé des sports et associations
- Monsieur le Directeur du service des sports et associations
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- La Police Municipale
- Monsieur ALICOT Sylvain, Responsable du JUDO ASTERIEN

Fait à Saint Astier, le 18 octobre 2023

P / Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué, Dominique BASTIER



**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr